

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date du **12 novembre 2020 à 18h30**
(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt, le 12 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle *Josse Heumez* sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

Présidence : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

Présents : M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, 1^{ère} adjointe, Mr Olivier HENDRICK, Henri LEGAY, adjoints, Mmes et Mrs Christine ANSEL, Fabienne CAPELLE, Muriel LEFEBVRE HERMETZ, Olivier CUVILLIEZ, Philippe DUMONT, Frédéric FICHAUX, Philippe LEFRANC, David RAIMOND, conseillers municipaux.

Absents excusés : Eveline BOIN, Chantal CUEGNET.

Absents : Angélique LOZINGUEZ

Procurations : Eveline BOIN à Julien DELANNOY, Chantal CUEGNET à Christine ANSEL.

Convocation : du 06 novembre 2020.

Secrétaire : Muriel LEFEBVRE HERMETZ.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.
Madame Muriel LEFEBVRE HERMETZ est nommée secrétaire de séance.

Avant Projet - Traversée Assinghem

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 06/11/2020 n°2020/069, le conseil municipal l'a autorisé à signer l'acte d'engagement de Maitrise d'œuvre avec VRDAO pour les travaux de traversée d'Assinghem.

Il présente Mr Brusel à l'assemblée et lui donne la parole pour la présentation de l'Avant-Projet.

Le projet mené s'étend de l'entrée du hameau par la plaine jusque-là limite avec Remilly Wirquin. Soit 570 m dont 460 m en zone urbaine et 110 m en hors agglomération.

L'Avant-Projet est basé sur l'étude réalisée par le CAUE et présentée en Conseil Municipal du 06/11/2020, dont la principale problématique est la mise en sécurité des usagers (motorisés et piétons).

Une bande circulaire de 5,70 m de large sera conservée sur toute la longueur avec mise en place de trottoirs d'une largeur non constante puisque la surface disponible ne le permet pas. La plus grande difficulté est la sécurisation du piéton sur la portion Rue de la Belle Vue – Remilly où quelle que soit la solution retenue elle sera difficile à mettre en œuvre.

L'avant-projet préconise un rétrécissement de chaussée au niveau de l'entrée du hameau pour réduire la vitesse des automobilistes. Une partie de l'assemblée voit en cette solution, une dangerosité, certains véhicules ne réaliseront pas forcément l'arrêt à ce passage.

L'autre partie estime que l'arrêt forcé des automobilistes semble être malheureusement la seule solution à la diminution de la vitesse.

Mr Brusel précise qu'il ne s'agit ici que d'un Avant-Projet de faisabilité et que des modifications peuvent parfaitement y être apportées par la suite.

L'estimation transmise s'élève à 295 000 € HT.

Le Département subventionne à hauteur de 50 % une partie de ces travaux à savoir : les travaux de préparation de chantier, d'assainissement Eaux Pluviales, de borduration et de Maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'approuver l'Avant Projet Sommaire proposé par VRDAO.
- de demander la présentation de l'Avant Projet Définitif incluant les réflexions menées ce jour.
- de donner tout pouvoir au maire pour accomplir les formalités nécessaires et pour mener à bien la réalisation de cette opération.

Demandes de subventions - Traversée Assinghem

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020/069 du 06/11/2020 sélectionnant le maître d'œuvre concernant les travaux de sécurisation de la RD192 au niveau de la traversée du hameau d'Assinghem.

Pour concourir au financement de ces travaux à venir, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la sollicitation des amendes de police et de la subvention MMU (maintenance en milieu urbain) auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de ces subventions.

Liaisons douces – Compromis

Monsieur le Maire rappelle le projet de liaison douce inscrite au PLUi et mené par la CCPL.

Il informe qu'après s'être rapproché de deux propriétaires, certaines parcelles pourraient être achetées par la commune à savoir :

- Parcelle A 898 d'une superficie de 1 390 m²
- Parcelles A 895 – A 1013 et A 1014 d'une superficie totale de 3 088 m²

Deux compromis de vente peuvent aujourd'hui être signés, ils sont présentés à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 3 abstentions et 11 voix Pour autorise Mr le Maire à signer tous documents nécessaires à l'achat des parcelles A 898, A 895, A 1013 et A 1014. Il est également autorisé à déléguer cette démarche à tout tiers de son choix.

Questions diverses

Monsieur le Maire communique les points demandés lors de la dernière réunion :

- La durée de garantie des LED nouvellement posées est de 7 ans.
- Le coût total de l'éclairage public est estimé à environ 8 000 € TTC par an.

Monsieur le Maire informe que la liste des personnes vulnérables a été mise à jour suite aux démarches entreprises par Mme Séverine FOUACHE DELBECQ au cours de l'été 2020. Il rappelle que ne figurent sur cette liste que les personnes volontaires.

Compte tenu de la situation de reconfinement dans laquelle la France se trouve, les personnes de cette liste sont actuellement contactées par Mme la 1ere adjointe.

Fabienne CAPELLE signale que les frênes situés au bout de la rue du pâtis sont malades et deviennent dangereux pour les usagers.

Fabienne CAPELLE transmet une remontée d'informations d'un parent d'élèves élu sur les interrogations de parents concernant les services périscolaires de cantine et de garderie.

Monsieur le Maire rappelle que les services périscolaires sont facultatifs et que leur organisation est fonction du protocole sanitaire. Il souligne que le personnel est disponible et à l'écoute de tous (équipe enseignante, municipalité, directive sanitaire et enfants).

Monsieur le Maire propose de rencontrer les parents d'élèves élus afin de discuter des éventuels problématiques.

Frédéric FICHAUX souhaite connaître l'avancée des dossiers en contentieux. Monsieur le Maire informe avoir sollicité auprès du Tribunal Administratif une médiation judiciaire.

Monsieur le Maire informe que les récompenses des maisons fleuries ont été distribuées aux dix récipiendaires dont voici la liste (sans classement) : Mr et Mme Etienne BELLENGUEZ, Mr DECLOITRE et Mme NOYELLE, Mme DELANNOY Marcelle, Mme DELATER Madeleine, Mr et Mme Emmanuel DELOBEL, Mr et Mme Daniel DUBOIS, Mme HERNANDEZ Argentine, Mr et Mme Francis NUIRIT, Mr PREVOST et Mme DARQUES, Mr et Mme Jean SOUDANS.

Philippe DUMONT souhaite connaître l'avancement du dossier « Maison Médicale ». Monsieur le Maire confirme que le dossier avance mais que quoi qu'il en soit, il n'y aurait pas d'installation possible avant fin 2021.

Olivier CUVILLIEZ souhaite revoir le positionnement de l'éclairage public du parking rue de la Halte. Cela sera revu dans le projet de rénovation de l'éclairage public en cours.

La séance est close à 20h40

POUR EXTRAIT CONFORME
En mairie, le 16 novembre 2020
Le Maire,
DELANNOY Julien

